

A vous tous, adultes et enfants.

Je vous écris afin de vous tenir informés des conséquences des démarches entreprises par Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET.

Petit résumé !

Acte 1 - Les nouveaux modules de La Grenouille ont entraîné le mécontentement de ces riverains qui voient, il est vrai, leur vue sur la mer partiellement obstruée, essentiellement « La Sapinière ».

Acte 2 - Toutefois, par esprit de conciliation, Monsieur le Maire a immédiatement proposé de recevoir Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET, propriétaires des deux villas litigieuses (« Les Mouettes » et « La Sapinière » situées boulevard de la mer, en face de la Grenouille), pour tenter de trouver avec eux une solution amiable et non conflictuelle à ce problème. La saison étant commencé, Monsieur le Maire a proposé de laisser passer l'été et de se reposer sur le problème à la rentrée.

Acte 3 - Sans attendre cette nouvelle rencontre, Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET ont saisi le Tribunal Administratif de Nantes, en Juillet 2010, en sollicitant purement et simplement l'annulation de la décision de conclure le contrat de « Délégation de Service Public » pour l'exploitation de la plage de Boisvinet et donc la résiliation dudit contrat.

Ainsi, la procédure dont est saisie le Tribunal Administratif n'a donc aucunement pour objet l'esthétique des cabanes de la plage de Boisvinet mais bien l'annulation et la résiliation pure et simple du seul contrat qui gêne « Les Mouettes » et « La Sapinière » soit le contrat d'exploitation de la Grenouille, unique exploitant visé nommément dans la procédure. Les autres lots ne sont pas concernés.

Acte 4 - En parallèle, Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET n'ont pas manqué de développer une stratégie qui va bien au-delà de la contestation pour la gêne esthétique, revendiquée dans leur pétition. En effet, comme aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit le droit à une servitude de vue sur la Mer, il n'échappera à personne le but recherché.

- a) ils ont diffusé très largement (plusieurs communes) une lettre doublée d'une pétition (que vous avez peut-être reçue ?) afin de vous demander : « ... l'amélioration de l'architecture des cabanes et le respect de la concession et de la réglementation ».
- b) ils ont rencontré la Sous-Préfet, les autorités de tutelle, alerté le Président du Conseil Général ainsi que la Presse régionale sur les conditions d'exploitation de la Grenouille.

Acte 5 - Sans rentrer ici dans le détail du dossier, les services de l'Etat ainsi que la Mairie ont entrepris toutes les régularisations nécessaires. Ceci étant, les démarches diligentées par Messieurs FOUCAULT et Dagousset au niveau Préfectoral notamment, se sont répercutées immédiatement sur l'activité de la Grenouille telle que prévue dans la convention signée l'année dernière avec la Mairie, ce que vous avez d'ores et déjà pu constater :

- a) retour à 6 mois d'activité au lieu de 8
- b) déplacement de 40 m² de surface d'exploitation qui passe de la promenade au sable
- c) 4 000 € de mobilier à remplacer
- d) restauration rapide stricto sensu
- e) limitation drastique des activités et des animations sur la plage

f) mais surtout, fin des « nuisances sonores » : bals, concerts et karaoké « après 19 h »
Effectivement, à notre grande surprise et sans savoir encore à ce jour sur quel texte de loi ils s'appuient, les services de l'Etat nous interdisent toute animation après.... 19 h 00 !!!! ?????

Alors voilà :

Personne ne peut nier l'impact que La Grenouille a sur la vue de la mer pour « La Sapinière » et la plainte est certes dirigée contre la Mairie, et non contre la Grenouille directement.

Toutefois, il est évident que la stratégie de Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET ne tend qu'à faire annuler la concession de la Grenouille pour retrouver la vue qu'ils avaient auparavant.

De plus, Monsieur DAGOUSSET ne m'a pas caché qu'il ne : « s'entendait pas manger dans son jardin depuis plus de 20 ans » (les samedi soir de Juillet /Août pendant les bals).

Or, vous savez que la Grenouille a développé depuis des années des services dans ce quartier qui a vu disparaître de nombreuses commodités. Beaucoup d'entre vous témoignent de l'importance de La Grenouille, de l'ambiance simple, conviviale et chaleureuse et de l'animation qu'elle apporte à ce quartier.

Aussi, je trouve infiniment regrettable que :

- a) l'architecte désigné par la Mairie n'ait pas tenu compte de ce problème de hauteur.
- b) malgré l'argument exprimé par Monsieur DAGOUSSET : « Vous comprenez, les faits sont là, on en est plus au stade des négociations », Messieurs FOUCAULT et DAGOUSSET n'aient pas saisie la proposition amiable de Monsieur le Maire et aient agit aussi fermement avec les conséquences néfastes que l'on connaît.
- c) Monsieur DAGOUSSET en profite pour remettre en cause les animations et particulièrement le « BAL de la Grenouille » qui existe maintenant depuis plus de 20 ans et qui, je pense pouvoir le dire, est une institution dans notre quartier.

DANS CES CONDITIONS : EXPRIMEZ-VOUS !
 DEFENDEZ LA GRENOUILLE !
 DEFENDEZ SON STYLE !
 DEFENDEZ SES ANIMATIONS !
 DEFENDEZ SA RESTAURATION !
 DEFENDEZ SON BAL, VOTRE BAL !

Lorsque nous aurons réuni plusieurs milliers de signatures, lorsque nous auront manifesté encore et encore, peut-être alors pourrons nous faire entendre vos voix et faire primer l'Intérêt général, le service public et le développement de l'activité balnéaire sur les intérêts particuliers et personnels.

Vous pouvez écrire à la Grenouille afin que je puisse vous tenir informés par mail : lagrenouilledeboisvinet@hotmail.fr Des propositions émergent déjà sur les formes d'action possibles : Pétition (ci dessous), manifestations, création d'une association, d'un comité de soutien, écrire à Messieurs DAGOUSSET et FOUCAULT, à Madame la Sous-préfet, à la Mairie... il serait peut-être intéressant de mutualiser les idées et de distinguer ce qui est de l'ordre des actions collectives et des actions individuelles. Sachez enfin qu'un groupe à déjà commencé à se constituer sur internet.

Quel gâchis !

Merci Pascal BERTRAND La Grenouille

Venez signer la pétition à la Grenouille ou renvoyez un coupon par personne à :
La Grenouille Plage de Boisvinet Bvd de la Mer 85800 St Gilles X de Vie
ou à lagrenouilledeboisvinet@hotmail.fr

N'hésitez pas à faire suivre à tous les gens que vous connaissez et qui fréquentent la Grenouille !

Pétition pour la Défense des Animations plage de Boisvinet

Non à l'arrêt des animations sur la plage de Boisvinet après 19 h

Oui pour la continuité des Bals de la Grenouille l'été

NOM :

Code Postal :

Date :

Signature :

Pétition pour la Défense des Animations plage de Boisvinet

Non à l'arrêt des animations sur la plage de Boisvinet après 19 h

Oui pour la continuité des Bals de la Grenouille l'été

NOM :

Code Postal :

Date :

Signature :